

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016**

Le 19 Décembre 2016, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, M. Marc LECLERCQ, M. Michel TRUFFAUT, Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, M. François SARA, Mme Isabelle BRIOIS, Mme Marie ZOUINI, Mme Michèle DEFERT, Mme Chantal THOMAS, M. Patrick LELIEVRE, M. Jean-René DECLE,

Sont excusés : Mme Michèle ROUSSEAU, M. Bruno DEPIERRE, M. Frédéric PETIT qui donne pouvoir à M. Jean-René DECLE

Est absente : Mme Nathalie LOUVIOT

Mme Marie-Bénédicte PAPILLON est élue **Secrétaire de séance**.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le PV de la réunion précédente.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la réunion du 18 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Parking de l'école : demande de versement à AMIENS METROPOLE d'un fonds de concours
- 2) Projet cantine : demande de subvention au titre de la DETR
- 3) AMIENS METROPOLE : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- 4) AMIENS METROPOLE : actualisation des compétences
- 5) Assurance du personnel : lancement de la procédure de renouvellement par l'intermédiaire du centre de gestion de la Somme
- 6) Décision modificative de crédit
- 7) Somme Numérique : adhésion à la charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables
- 8) Indemnité du comptable
- 9) Borne de recharge pour véhicule électrique
- 10) Informations/questions diverses.

1) Parking de l'école : demande de versement à AMIENS METROPOLE d'un fonds de concours

Après les travaux effectués en août dernier et finis pour la rentrée des classes de septembre, plusieurs demandes de subventions (le Département, le sénateur MANABLE

et les amendes de police), Monsieur le Maire a sollicité le Conseil d'Amiens Métropole afin d'obtenir une contribution au titre de fonds de concours, ce qui n'avait jamais été fait.

Cette demande a été acceptée et validée en conseil métropolitain, le parking étant mutualisé entre l'école (5 jours/semaine) et les clubs de sports à raison de 2 jours/semaine.

Monsieur LEPOETRE rappelle le coût de l'opération: 56 000 € moins les aides financières. La Métropole devrait reverser la somme de 9 113 €.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le versement par AMIENS METROPOLE d'un fonds de concours pour le financement des travaux d'extension du parking place du Jumelage et charge Monsieur le Maire de signer la convention relative à l'opération.

2) **Projet cantine : demande de subvention au titre de la DETR**

Monsieur LEPOETRE rappelle que la CAF de la Somme a accordé un financement à hauteur de 15% du projet de construction d'une nouvelle cantine ainsi qu'un prêt à 0% sur 35% du montant de l'opération estimée à 700 000 Euros HT.

Monsieur le Maire explique que ces travaux sont éligibles à la dotation des équipements de territoires ruraux » (DETR), selon les modalités suivantes : 35% d'un montant de dépenses plafonné à 800 000 Euros HT avec un prix plafond de 1 400 Euros le m² de surface créée. Le projet portant sur 358 m² environ donc au-dessus du plafond, il propose de déposer plusieurs dossiers : un dossier pour le bâti, un dossier pour la cour de récréation et un dossier pour l'équipement, les 2 derniers ne répondant pas aux mêmes critères de financement.

Financement du bâti :

Montant estimatif des travaux TTC	780 108.00
Soit HT	650 090.00
Subvention DETR 35%	175 420.00
Subvention CAF 15%	100 846.00
Part communale (dont TVA)	503 842.00

Financement de la cour :

Montant estimatif des travaux TTC	30 000.00
Soit HT	25 000.00
Subvention DETR 35%	8 750.00
Part communale (dont TVA)	21 250.00

Monsieur LEPOETRE précise qu'il attend une estimation financière plus précise pour l'équipement. Le dossier fera l'objet d'une prochaine délibération.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de déposer les demandes de subventions au titre de la DETR 2017 concernant la construction d'une nouvelle cantine et d'une cour de

récréation selon les plans de financements ci-dessus.

3) **AMIENS METROPOLE : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Monsieur LEPOETRE rappelle que la loi ALUR du 26/03/2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence PLU aux communautés d'agglomération et communautés de communes. AMIENS METROPOLE deviendra compétente de plein droit en mars 2017 sauf si au moins $\frac{1}{4}$ des communes s'y opposent représentant au moins 20% de la population.

La commune étant en cours de révision de son PLU, il propose à l'assemblée de refuser ce transfert afin de garder tout pouvoir dans cette opération.

Il conclut en rappelant que le transfert sera de toute façon de plein droit au 1^{er} janvier 2021.

Monsieur DECLE demande si ce transfert aurait pu éviter la révision en cours. Monsieur LEPOETRE répond que la Municipalité n'aurait plus de liberté dans le choix de modification du territoire car la Métropole travaille à l'échelle globale.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite s'opposer au transfert de la compétence PLU à AMIENS METROPOLE,

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

L'assemblée s'oppose (2 abstentions: M.DECLE et PETIT) au transfert de la compétence PLU à AMIENS METROPOLE.

4) **AMIENS METROPOLE : actualisation des compétences**

Monsieur le Maire rappelle que la définition des compétences de la communauté d'agglomération est encadrée par l'article L5216-5 du CGCT. Il explique que cet article a connu des rédactions successives depuis sa création et que, par conséquent, ces évolutions rendent nécessaires la réécriture des dites compétences,

Monsieur le Maire présente un tableau décrivant les compétences actualisées proposé par AMIENS METROPOLE,

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle rédaction des compétences d'AMIENS METROPOLE.

Assurance du personnel : lancement de la procédure de renouvellement par l'intermédiaire du centre de gestion de la Somme

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée que le Centre de Gestion offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques. Il précise que le contrat d'assurance des risques statutaires arrive à échéance le 31 décembre 2017 et qu'il convient de relancer un appel d'offres par l'intermédiaire du centre de gestion.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
L'assemblée accepte à l'unanimité.

5) Décision modificative de crédit

Monsieur LEPOETRE explique qu'il s'agit de prendre une décision modificative de crédit pour la prise en charge des frais bancaires liés à la renégociation de l'emprunt de la halle de sports et à la ligne de trésorerie ouverte pour les travaux de la cantine, soit 700 Euros environ

La modification de crédit se décline comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article 6688- Autres charges financières	+ 700 Euros
Article 61521 Entretien et réparation de terrain	- 700 Euros

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
L'assemblée accepte à l'unanimité la décision modificative de crédit ci-dessus.

6) Somme Numérique : adhésion à la charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il s'agit d'adhérer aux services mutualisés proposés par SOMME NUMERIQUE pour une somme de 100 Euros par an environ, ce service comprenant notamment la dématérialisation des flux comptables et le parafeur numérique.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
L'assemblée accepte à l'unanimité la proposition de SOMME NUMERIQUE et charge le Maire de signer la charte correspondante.

7) Indemnité du comptable

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de voter l'indemnité de Madame ASSIER, comptable du Trésor. Cette indemnité s'élève pour 2016 à 425.18 Brut

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
L'assemblée accepte à l'unanimité.

8) Borne de recharge pour véhicule électrique

Monsieur LEPOETRE explique que la FDE80 propose l'installation subventionnée d'une borne électrique pour les voitures sur la commune, après étude des ventes à venir et du maillage nécessaire sur le département. La FDE80 contribue à son financement à hauteur de 70% des 12 000 € d'installation, soit un coût restant à la charge de la commune de 3 600 €.

Monsieur le Maire souligne que l'opération devait être validée pour obtenir ce financement avant le 31/12/2016 mais le délai de réponse est prolongé. Il propose donc d'étudier cette offre et de rechercher dans le village la zone de stationnement la plus adaptée pour 2 véhicules. (temps de recharge annoncé : entre 2 et 4H par véhicule.)

Monsieur LEPOETRE pense que, Sains étant un relais pour la Métropole et un terminal de bus avec activités sédentaires, l'opération peut être utile à long terme.

1) Informations/questions diverses.

Monsieur le Maire donne les informations ci-dessous :

Une collaboration plus étroite entre les 2 communes de Saint-Fuscien et Sains en Amiénois a été imaginée pouvant aller jusqu'à ce qu'elles n'en forment plus qu'une.

La Préfecture a été consultée sur le sujet et était très intéressée par le projet mais le Conseil municipal de Saint-Fuscien n'a pas souhaité poursuivre la démarche.

Madame THOMAS demande quelles explications ont été fournies pour justifier ce refus. Monsieur le Maire a rendez-vous avec le Maire de Saint-Fuscien prochainement afin d'en connaître leur point de vue.

Monsieur LEPOETRE rappelle que certaines activités sont déjà communes : feu du 14 juillet, marchés, etc... et se sont bien passées. Il conclut en disant qu'il est peut-être trop tôt pour une fusion de les 2 villages.

2017 : année d'élections. Monsieur LEPOETRE rappelle que ces contraintes collectives à venir doivent être anticipées et rappelle que le statut d'élus impose de participer à la tenue des bureaux de vote.

Boîte à lire : 3 sont ou vont être installées à Sains. Une l'est d'ores et déjà chez M. et Mme DEFERT, une autre a été offerte par M. DEFERT et la 3^{ème} sera fournie par la Commission Culture d'Amiens Métropole. Reste à déterminer les emplacements.

divers :

Monsieur LELIEVRE souhaite obtenir des informations quant aux travaux à venir pour la station d'épuration.

M. LECLERCQ signale à Monsieur DECLE que les travaux sur le grillage de l'espace Vagniez côté rue du Cul de Sac ont été faits.

Monsieur SARA rappelle que les vœux du Maire auront lieu le dimanche 08/01/2017 à 11H00 à la halle des sports et qu'il sollicite de l'aide pour l'installation le samedi et le nettoyage après.

Monsieur DECLE souligne que Madame ROUSSEAU a émis le souhait que son intervention lors de la réunion de conseil précédente concernant le stationnement soit remise dans le contexte.

Fin du Conseil Municipal à 20H35

Fin de séance à 20h40.